

# **SICAV BH CAPITALISATION**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 892 223**, un actif net de D : **4 643 589** et un bénéfice de la période de D : **54 649**.

### **Responsabilité de la Direction**

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Mars 2020, conformément au système comptable des entreprises.

### **Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2020, 41,05% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,05% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Tarak ZAHAF**

**BILAN**  
**au 31 Mars 2020**  
(unité : TND)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Notes</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>2 547 610</b>	<b>2 828 838</b>	<b>3 077 215</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		234 717	221 351	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		2 312 893	2 607 487	2 845 872
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 328 133</b>	<b>1 735 532</b>	<b>1 651 946</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	320 077	-	-
b- Disponibilités		2 008 056	1 735 532	1 651 946
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 3</b>	<b>16 480</b>	<b>548</b>	<b>2 308</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 892 223</b>	<b>4 564 918</b>	<b>4 731 469</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 4</b>	9 715	8 282	8 168
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 5</b>	238 919	248 473	244 797
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>248 634</b>	<b>256 755</b>	<b>252 965</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 6</b>	<b>4 380 135</b>	<b>4 097 230 (*)</b>	<b>4 280 902</b>
<b>CP2 -Sommes capitalisables</b>		<b>263 454</b>	<b>210 933</b>	<b>197 602</b>
<b>a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>3 - 7</b>	<b>202 449</b>	<b>180 962 (*)</b>	<b>-</b>
a- 1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		197 602	181 606	-
a- 2 Régularisation du Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		4 847	(644)	-
<b>b- Sommes capitalisables de la période</b>		<b>61 005</b>	<b>29 971</b>	<b>197 602</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 643 589</b>	<b>4 308 163</b>	<b>4 478 504</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 892 223</b>	<b>4 564 918</b>	<b>4 731 469</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de comparaison :  
Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020**  
**(Unité en TND)**

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	31/12/2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>38 302</b>	<b>39 399</b>	<b>202 693</b>
a- Dividendes		-	-	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 302	39 399	191 107
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>35 925</b>	<b>2 939</b>	<b>49 883</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>74 227</b>	<b>42 337</b>	<b>252 576</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-3</b>	<b>7 965</b>	<b>7 092</b>	<b>30 544</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>66 262</b>	<b>35 245</b>	<b>222 032</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-4</b>	<b>5 720</b>	<b>5 196</b>	<b>21 523</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>60 542</b>	<b>30 049</b>	<b>200 509</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		463	(78)	(2 907)
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>61 005</b>	<b>29 971</b>	<b>197 602</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		(463)	78	2 907
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(9 493)	195 652	207 017
* +/- values réalisées sur cession des titres		3 600	(224 596)	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	(795)	(3 060)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>54 649</b>	<b>310</b>	<b>179 873</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020

(Unité en TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	31/12/2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>54 649</u></b>	<b><u>310</u></b>	<b><u>179 873</u></b>
a- Résultat d'exploitation	60 542	30 049	200 509
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(9 493)	195 652	207 017
c- +/- values réalisées sur cession de titres	3 600	(224 596)	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	(795)	(3 060)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>	<b>110 436</b>	<b>-</b>	<b>200 606</b>
* Capital	350 000	-	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(240 027)	-	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	463	-	6 285
<b>b- Rachats</b>	<b>-</b>	<b>15 331</b>	<b>225 159</b>
* Capital	-	50 800	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	-	(35 548)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	-	78	9 192
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>165 085</b>	<b>(15 021)</b>	<b>155 320</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>			
a- En début de période	4 478 504	4 323 184	4 323 184
b- En fin de période	4 643 589	4 308 163	4 478 504
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>			
a- En début de période	142 538	143 256	143 256
b- En fin de période	146 038	142 748	142 538
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>31,797</b>	<b>30,180</b>	<b>31,420</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,81%</b>	<b>0,03%</b>	<b>4,12%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

### **PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION**

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Octobre 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en «SICAV BH CAPITALISATION».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en «SICAV BH CAPITALISATION» et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

#### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

#### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## **2-3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2-4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- Note sur le bilan :

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2020	% actif	% actif net	Note / garantie
<b>Obligations et valeurs assimilées :</b>		<b>2 252 523</b>	<b>2 312 893</b>	<b>47,28%</b>	<b>49,81%</b>	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	166 520	172 335	3,52%	3,71%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	250 920	5,13%	5,40%	
ATL SUB 2017	3 000	300 000	308 703	6,31%	6,65%	BB
BH 2009	5 000	192 003	194 050	3,97%	4,18%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	120 000	128 948	2,64%	2,78%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	44 000	44 057	0,90%	0,95%	
BNA SUB 2017-1	1 000	100 000	105 132	2,15%	2,26%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	240 000	242 654	4,96%	5,23%	
CIL 2017-1	2 000	120 000	125 562	2,57%	2,70%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	303 570	6,21%	6,54%	BB
TL 2017-1	3 000	300 000	315 293	6,44%	6,79%	BBB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	120 000	121 669	2,49%	2,62%	
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>226 003</b>	<b>234 717</b>	<b>4,80%</b>	<b>5,05%</b>	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	2 213	226 003	234 717	4,80%	5,05%	
<b>Total Général</b>		<b>2 478 526</b>	<b>2 547 610</b>	<b>52,07%</b>	<b>54,86%</b>	

#### 3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **320 077** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif	Banque
CAT 31/03/20-29/06/20 CUN (10,94%,90J)	320 000	320 077	6,54%	BH BANK
<b>Total compte à terme</b>	<b>320 000</b>	<b>320 077</b>	<b>6,54%</b>	

#### 3-3 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **16 480** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Emprunt obligataire "BH SUB 2019-1" échus à encaisser	15 370	-	-
Autres créances	1 110	548	2 308
<b>Total</b>	<b>16 480</b>	<b>548</b>	<b>2 308</b>

### 3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **9 715** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	5 120	4 797	5 251
Rémunération du distributeur à payer	1 138	900	1 167
Rémunération du dépositaire à payer	3 457	2 585	1 750
<b>Total</b>	<b>9 715</b>	<b>8 282</b>	<b>8 168</b>

### 3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2020 à **238 919** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Jetons de présence	6 551	6 242	5 355
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	418	366	419
Etat retenues à la source	529	26	26
Honoraires CAC à payer	6 387	16 674	13 980
Rémunération du Directeur Général	182	171	176
TCL à payer	73	215	62
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
<b>Total</b>	<b>238 919</b>	<b>248 473</b>	<b>244 797</b>

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2019</b>	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant (en nominal)	350 000
Nombre de titres émis	3 500
Nombre d'actionnaire entrant	1
<b>Rachats effectués</b>	
Montant (en nominal)	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaire sortant	-

<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 493)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	3 600
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisable	(244 874)
<b><u>Capital au 31-03-2020</u></b>	
Montant	4 380 135
Nombre de titres	146 038
Nombre d'actionnaires	158

### 3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	200 509	(2 907)	4 847	202 449
Exercice en cours	60 542	-	463	61 005

(\*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 4 - Note sur l'état de résultat :

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 la somme de 38 302 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes	-	-	11 586
Revenus des obligations & valeurs assimilées	38 302	39 399	191 107
<b>Total</b>	<b>38 302</b>	<b>39 399</b>	<b>202 693</b>

#### 4-2 - Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 la somme de 35 925 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des placements à terme (Echus)	28 184	-	31 523
Intérêts sur comptes de dépôt (*)	7 741	2 939	18 360
<b>Total</b>	<b>35 925</b>	<b>2 939</b>	<b>49 883</b>

(\*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH BANK.

#### 4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à 7 965 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	5 120	4 797	19 873
Rémunération du dépositaire (a)	1 707	1 395	6 421
Rémunération du distributeur (b)	1 138	900	4 250
<b>Total</b>	<b>7 965</b>	<b>7 092</b>	<b>30 544</b>

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH BANK, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH BANK de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

#### 4-4- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à 5 720 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	1 138	1 066	4 416
Honoraires commissaires aux comptes	2 457	2 430	9 855
Jetons de présence	1 196	1 182	4 796
Rémunération du Directeur Général (*)	535	518	2 112
TCL	193	-	343
Autres charges	1	1	1
Contribution sociale de solidarité	200	-	-
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>5 196</b>	<b>21 523</b>

(\*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit :  $7\,965 / 4\,575\,841 = 0,17\%$
- Autres charges / actif net moyen soit :  $5\,720 / 4\,575\,841 = 0,13\%$

#### 6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
  - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
  - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.En contrepartie de ces services, la BH BANK percevait une rémunération de 1000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.
- Le conseil d'administration de SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH BANK, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.